



# REGLEMENT

## TROPHÉE JEUNES CUISINIERS DES HAUTS-DE-FRANCE

- Article 1) L'objet de ce Trophée est de permettre aux jeunes cuisiniers, en formation dans les différents secteurs de la profession, de mettre à profit les connaissances acquises au cours de leur apprentissage et d'en couronner les meilleurs.
- Article 2) Ce Trophée sous forme de concours est ouvert aux jeunes en préparation d'un diplôme de cuisinier dans la région Hauts-de-France et dont la limite d'âge est fixée à 20 ans.
- Article 3) Le thème à réaliser est choisi en assemblée générale.
- Article 4) Les membres du Jury seront nommés par les membres de l'association.  
La décision du Jury sera sans appel.  
Le Président publiera les résultats le jour même de l'épreuve, ainsi que la remise des prix.
- Article 5) L'épreuve finale de ce trophée se déroulera dans les cuisines du siège de l'association.  
Les candidats seront convoqués pour exécuter leur recette, qui devra être rigoureusement conforme à la fiche technique retenue à la sélection.  
Le Temps alloué pour l'exécution est de 3 h 30 min.  
Les recettes comporteront une fiche technique détaillée ainsi qu'un bon d'économat.  
Elles seront rédigées sur les documents fournis par l'association.
- Article 6) Récompenses : Le Vainqueur recevra le Trophée "*Jeunes Cuisiniers des Haut-de-France*" qui lui sera confié pendant l'année.  
Tous les finalistes recevront un diplôme et seront récompensés par un lot.